

20 Lundi Finance

«Les écarts de prestations sont considérables»

2E PILIER La rémunération est très différente selon le modèle de prévoyance de l'assuré. Pour un capital vieillesse de 500 000 francs, l'écart dépasse 1000 francs par mois, affirme Laurent Schlaefli, nouveau président de la faîtière Inter-pension

PROPOS RECUEILLIS
PAR EMMANUEL GARESSUS, ZURICH
@garessus

Laurent Schlaefli, qui a grandi dans le Vully et qui, à Zurich, dirige Profond, l'une des plus grandes institutions de prévoyance du pays, avec 10 milliards de francs d'actifs sous gestion pour 58 000 assurés, a été élu ce mois de juin président d'Inter-pension. Cette faîtière des institutions collectives et communes regroupe un peu plus 50 membres pour environ 250 milliards de francs d'actifs sous gestion. Cette association représente le quart du marché du 2e pilier et compte dans ses rangs des acteurs de poids tels qu'Axa, Publica ou Vita, ainsi que de plus petites institutions avec moins de 1 milliard d'actifs.

Profond est connue pour avoir offert l'une des plus hautes rémunérations des assurés (c'est-à-dire la prestation versée à l'assuré) en 2021 (8% pour une performance de placement de 13% – et sur dix ans (3,2%) et pour un taux de conversion supérieur à la moyenne (6%). Laurent Schlaefli répond à nos questions sur les défis des caisses de pension.

Quel sera l'impact de la hausse de l'inflation sur les retraités et les assurés actifs? L'inflation est un phénomène récent pour les caisses de pension. Les assurés actifs ne sont guère impactés par le renchérissement parce qu'ils paient chaque année des cotisations et reçoivent une prestation de la caisse de pension sous la forme d'une rémunération de leur capital vieillesse. Cette dernière était en moyenne de 4% l'année passée. Elle dépasse largement la hausse des prix (2,9% en mai).

Et pour les retraités? Le problème est plus sensible pour les retraités, puisque leur rente n'est pas indexée (ni à une déflation ni à une inflation). Les rentiers profitent toutefois de l'absence de risque d'assainissement de leur caisse de pension, à l'inverse des assurés actifs. Il est d'autant plus difficile d'augmenter les rentes des retraités que ceux-ci, du moins les plus âgés, ont profité de taux de conversion souvent supérieurs à 7% dans le passé. Les conseils de fondation ont la possibilité de prendre une décision les favorisant. D'ailleurs, cette année, plusieurs caisses ont accordé une rente supplémentaire unique à leurs assurés.

Est-ce que vous envisagez une hausse du taux d'intérêt technique [estimation de la rémunération du capital à long terme, ndr] d'ici deux ans? Tout est très instable sur les plans géopolitique, sanitaire et financier. A moyen terme, la discussion pourrait être animée, mais d'ici douze mois rien ne se passera, ni pour le taux technique ni pour le taux de conversion. Les changements sont lents. La tendance à la baisse du taux technique n'a pas débuté dès l'éclatement de la crise financière de 2009 mais après 2012.

Les écarts de prestations sont considérables entre les instituts de prévoyance, entre le taux minimum du Conseil fédéral à 1% et vous à 8%. Quelles en sont les conséquences? Les cinq assurances offrant le modèle complet [ce qui signifie que l'assuré ne supporte pas le risque des marchés financiers, ndr] ont offert 0,9% de rémunération des avoirs de vieillesse en moyenne l'an dernier et les instituts de prévoyance 4% en moyenne. Cet écart, en prenant pour exemple un avoir de vieillesse de 500 000 francs environ pour le Suisse moyen, représente une différence de plus de 1000 francs par mois puisqu'elle est de 15 000 francs par an. Cette différence ne se lit pas dans le salaire mais dans l'avoir de vieillesse, et le montant est exonéré d'impôt. Les écarts sont massifs. Comme les 4% sont une moyenne, plusieurs caisses ont donné encore davantage aux assurés.

INTERVIEW

PROFIL

1971 Naissance à Berne.

2003 Diplôme d'économiste d'entreprise SIU.

2010 Diplôme en management, HEC Paris.

1988-2006 AXA, diverses fonctions à Neuchâtel et Lausanne.

2006-2009 AXA-ARAG, responsable distribution.

2009-2012 Zurich Assurance, responsable Suisse romande.

2012-2015 Swiss Life, responsable Suisse orientale et Tessin.

2016 Generali, agent général Winterthour.

Dès 2017 Directeur de Profond, fondation collective.

Dès 2022 Président d'Inter-pension, communauté d'intérêt des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes.



Laurent Schlaefli : «Chacun doit savoir qu'il possède un compte d'épargne vieillesse et connaître son montant afin d'évaluer sa fortune exacte.» (ZURICH, 14 JUIN 2022/MICHELE LIMINA POUR LE TEMPS)

Pourquoi personne n'est-il au courant de cet écart? C'est un défi des caisses de pension, de mieux communiquer et de faire connaître les avantages du 2e pilier. Chacun doit savoir qu'il possède un compte d'épargne vieillesse et connaître son montant afin d'évaluer sa fortune exacte. Les Suisses savent exactement le niveau de leur compte courant ou de leur livret d'épargne, mais ignorent souvent leur avoir de vieillesse. Ce dernier représente pourtant, en moyenne, l'essentiel de leur richesse. S'ils ont 500 000 francs en avoir de vieillesse à la fin de la vie active, ils n'ont pas souvent 500 000 francs à la banque.

Qu'attendez-vous de cette prise de conscience? Notre tâche consiste à rendre les gens attentifs aux grandes différences de prestations entre les caisses de pension afin qu'ils soient conscients de l'existence de ce marché et qu'ils discutent avec leur employeur du choix de l'institution de prévoyance qui leur convient. Lorsque vous voulez changer d'employeur, l'incidence peut être importante. Si votre entreprise vous rémunère aujourd'hui à 4% et que vous souhaitez rejoindre un employeur qui offre 0,9% par l'intermédiaire de sa caisse de pension, vous allez perdre 1000 francs par mois sur votre compte d'épargne. Il appartient aux assurés de lancer le débat sur le choix de la caisse de pension. Aujourd'hui, les salariés ne se rendent compte de l'importance du 2e pilier qu'après 50 ans,

lorsqu'il est trop tard pour effectuer des changements significatifs.

Dans les sondages, on assiste à une érosion de la confiance envers l'AVS et le 2e pilier alors que le 3e pilier gagne en popularité. La baisse des nouvelles rentes est-elle seule en cause? Le taux de conversion baisse effectivement mais l'épargne vieillesse ne subit pas d'érosion. La baisse des nouvelles rentes intervient parce que l'espérance de vie est plus longue, mais le montant total des rentes ne diminue pas.

«Le taux de conversion baisse effectivement mais l'épargne vieillesse ne subit pas d'érosion»

Quelles sont vos ambitions en tant que nouveau président d'Inter-pension? L'association grandit au rythme des fusions de caisses de pension propres et du déclin du modèle de l'assurance complète. Notre but est d'augmenter notre influence auprès des parties prenantes, de la politique aux médias en passant par les autorités de surveillance. Nous voulons aussi offrir davan-

tage de services à nos membres. Nous pouvons mettre des ressources en commun par exemple en offrant une solution globale à nos membres dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection des données, qui entre en vigueur en 2023.

La réforme du 2e pilier n'accélère-t-elle pas la baisse des rentes? La réforme ne concerne que 20% des salariés, les autres ayant des plans excédentaires. Presque aucune institution ne verse le taux de conversion légal de 6,8% sur l'obligatoire et le subobligatoire. Le taux moyen s'élève à 5,25% selon l'étude de Swisscanto. Les membres d'Inter-pension offrent par exemple entre 5,3 et 5,6% en moyenne.

Face à la baisse des nouvelles rentes, le salarié n'a-t-il pas toujours plus intérêt à prendre le capital plutôt que la rente? Les statistiques montrent que 70% des avoirs de vieillesse sont pris sous forme de rente et 30% sous forme de capital. Nous sommes loin de la situation qui verrait une majorité prendre le capital. Il est trop tôt pour juger de l'effet de la hausse des prix sur cette question, mais pour l'instant la décision est avant tout le fruit de la baisse du taux de conversion.

Est-ce que, sur le marché du 2e pilier, une institution bien gérée qui rémunère généreusement les assurés reçoit les dividendes de sa bonne gestion? Ce sont les assurés, en tant que propriétaires

de l'institut de prévoyance, qui en reçoivent les dividendes sous forme d'une rémunération élevée du capital vieillesse. Les caisses de pension ne cherchent pas à croître par acquisition mais à bien servir leurs assurés actuels. Comme elles ont des réserves abondantes, sous la forme par exemple d'un taux de couverture de 110%, elles n'ont pas intérêt à accueillir les salariés d'une entreprise qui s'affilierait, car celle-ci n'apporte jamais de réserves. La croissance signifie ici une dilution des réserves.

Est-ce que les réserves des caisses de pension ont souffert de la baisse des marchés? Le degré de couverture se situait à 122% à la fin de 2021 et il est probablement actuellement d'environ 110% après la baisse des marchés. Ces dernières années, les caisses de pension se sont renforcées. Elles ont réussi à diminuer le taux technique et à assurer leur avenir à long terme et à pérenniser le système. Le taux de couverture de 120% est une limite supérieure. Si la situation des marchés défavorable accroit encore les réserves parce que les assurés actifs doivent profiter de la performance des investissements.

Chez Profond, comment avez-vous réagi à la baisse des marchés sachant que vous étiez très investis en actions? Les obligations ont davantage perdu que les actions en ce début d'année. Notre performance (-4,6% à fin mai) est donc meilleure que la moyenne des caisses de pension (-5,6%). Comme les autres institutions de prévoyance, nous avons défini une stratégie d'investissement et nous ne la modifions pas sous prétexte d'une volatilité accrue. Malgré les événements géopolitiques ou sanitaires, nous devons garder notre ligne avec un horizon d'investissement de 40 ans pour les actifs et de 20 ans pour les retraités. C'est en cherchant à prévoir les changements de tendance que l'on risque de pénaliser le rendement.

La votation sur AVS 21, le 25 septembre, porte sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Mais le citoyen est-il conscient que seule une approbation permet d'envisager une réforme du 2e pilier qui favorise les salariés à temps partiel? Les deux réformes sont liées à travers l'âge de la retraite. Les citoyens n'en sont sans doute pas conscients, même si les parlementaires connaissent les imbrications entre les deux piliers. Politiquement, il s'agit de résoudre d'abord le problème de l'AVS avant de passer au 2e pilier.

Est-ce que d'ici à cinq ans, la réforme du 2e pilier sera mise en œuvre? Le parlement, soit le Conseil des Etats, pourrait se mettre d'accord sur un compromis avant l'été, si bien que les divergences entre les deux Chambres pourraient être levées cet automne. Une votation populaire serait alors possible d'ici juin 2023. En cas de désaccord au parlement cet automne, on risque de repartir à zéro sur la prévoyance professionnelle, sachant que des élections fédérales sont prévues le 22 octobre 2023. Les nouveaux élus risquent en effet d'avoir d'autres priorités que la LPP. Il serait alors difficile d'imaginer une réforme d'ici cinq ans.

Sur la réforme du 2e pilier, quel est votre point de vue, celui de la droite qui juge que les compensations sont excessives, ou celui de la gauche, qui les considère trop faibles? Inter-pension a besoin qu'une réforme soit votée. Nous nous situons au centre sur le thème des compensations nécessaires pour la génération pénalisée par une réforme. Nous nous opposons au principe de l'arrosoir dans le versement des compensations ainsi qu'à une durée élevée qui pourrait péjorer une éventuelle nouvelle future réforme. ■